



## Rétractation souscription fibre et engagement ?

-----  
Par Lilygdr

Bonjour,

Je suis, pour mon entreprise avec le même opérateur depuis 2013. Le 18 mars, je reçois un appel de celui ci me proposant de passer l'abonnement en fibre + réengagement d'un an. J'ai envoyé un courrier de rétractation dans les temps, car la signature a été rapide, faite par téléphone (envoi d'un code par sms), seulement les travaux pour ma fibre coûteront trop cher à l'entreprise (+900m de voie privée) + je réfléchissais à passer chez un autre opérateur (3x moins cher).

Ce jour, au téléphone (j'ai moi même appelé), une responsable m'indique pouvoir annuler le passage à la fibre mais pas le ré-engagement ADSL sur un an.

Est ce légal ?

Comment procéder, quels arguments avancer ?